



Le 22 septembre 2016

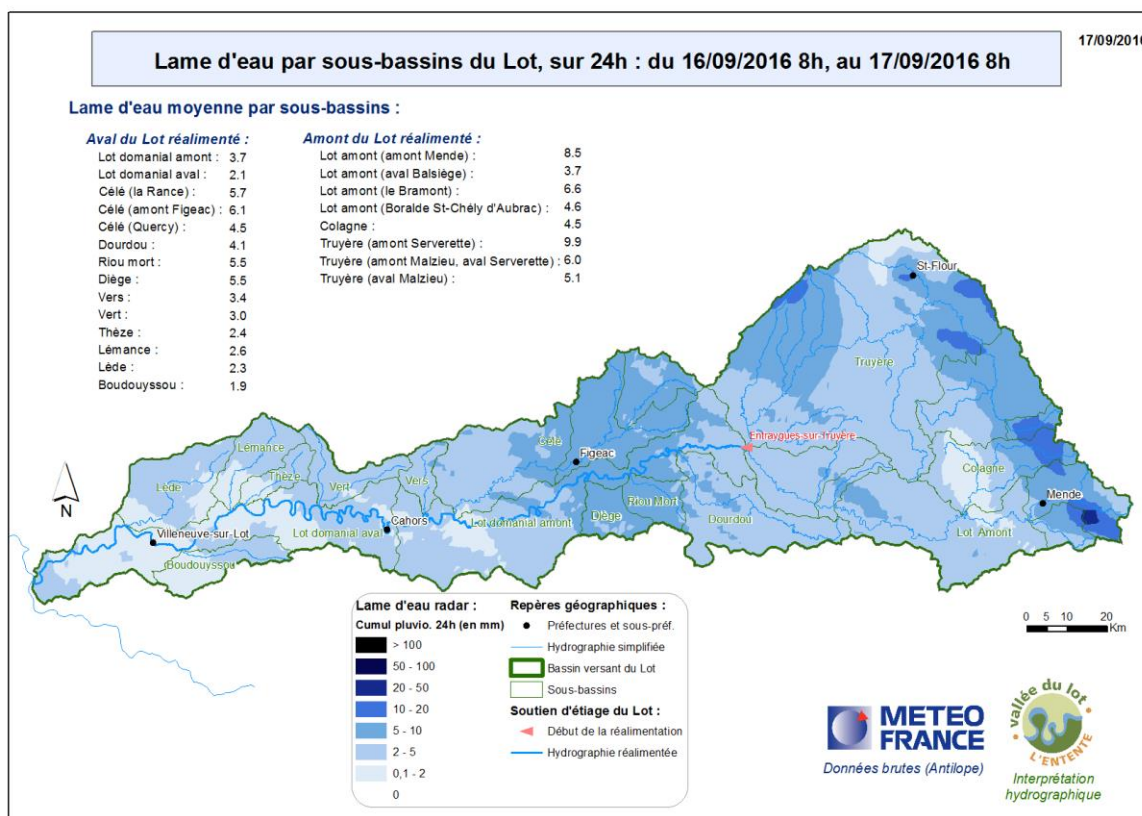
- Suivi de l'étiage 2016 du bassin du Lot - Soutien d'étiage du Lot domanial – Bulletin n°13

La campagne 2016 de soutien d'étiage du Lot domanial, a débuté le vendredi 1er juillet à 00h. Le soutien d'étiage du Lot est en place grâce à une convention entre **EDF et l'Entente Lot**, depuis **1989 (28^e campagne consécutive)**.

Vous trouverez ci-dessous les consignes* de débit minimal envoyées cette semaine à EDF, par l'Entente Lot.

Vous retrouverez également quelques informations synthétiques sur les débits du Lot domanial, la consigne, ainsi que l'état des grandes retenues hydroélectriques d'où provient le soutien d'étiage.

Suivez l'hydrologie des rivières du bassin du Lot sur : <http://laviedelariviere.bassindulot.fr>, et davantage d'infos sur l'étiage sur : <http://etiage.bassindulot.fr>, notamment les lames d'eau radar quotidienne sur le bassin :



Lame d'eau radar du cumul pluviométrique sur 24h : du 16 au 17 septembre 2016

<http://etiage.bassindulot.fr>

D'autres données météo, mises à dispositions en temps réel et gratuitement, sur :

<http://meteo.bassindulot.fr>



Constats et commentaires :

Pluviométrie sur le bassin :

Une semaine relativement fraîche et arrosée, notamment à l'amont du bassin.
Depuis le 20 septembre, il n'a pas plu sur le bassin.

Le temps sec devrait se maintenir jusqu'à dimanche avec l'arrivée d'une perturbation pluvieuse, puis retour d'un temps sec pour le début de semaine prochaine.

Hydrologie du bassin :

Les orages et les températures fraîches de la semaine dernière ont permis de soulager temporairement la situation de l'étiage notamment à l'amont du bassin. Cependant, ce répit est de courte durée sur les cours d'eau les plus fragiles.

Les derniers Débits d'Objectifs d'Etiage (D.O.E) franchis durant cet étiage sur le bassin :

STATIONS BASSIN LOT - Débits moyens journaliers (QMJ) - 2016 (en m3/s) :

Station	P. 16 Sep	17 Sep	18 Sep	19 Sep	20 Sep	21 Sep	
LOT AMONT :							
Castelnau-de-Mandailles	→	→	→	→	→	→	
TRUYERE :							
Oradour [Pont-de-Rochefort]	0.2	0.2	0.2	0.2	0.17	0.16	
LOT AVAL ENTRAYGUES - CAHORS :							
Viviez [2]	0.3	0.2	0.2	0.2	0.17	0.2	
LOT AVAL CAHORS :							
Boussac	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	
Casseneuil	0.13	0.15	0.17	0.3	0.16	0.14	

LÉGENDE

- ▬ débit sans difficulté pour l'étiage
- ▬ débit inférieur au débit d'objectif (DOE)
- ▬ débit inférieur au débit d'alerte (DA)
- ▬ débit inférieur au débit d'alerte renforcé (DAR)
- ▬ débit inférieur au débit de crise (DCR)

Indisponibilité de la cartographie du franchissement des DOE du bassin du Lot au 21/09/2016 en raison d'un problème technique sur le site <http://laviedelariviere.bassindulot.fr>

Arrêtés de limitation des prélèvements : (TE = Tours d'eau)

Dans le 47 : Arrêté du 15 septembre 2016

- Niveau 1 : TE -30% pour le bassin de la Thèze
- Niveau 2 : -50% pour le bassin de la Lède NON réalimenté
- Niveau 3 : -100% pour le bassin Lot NON réalimenté
- Niveau 3 : -100% pour le bassin du Boudouyssou-Tancanne NON réalimenté sauf cultures dérogatoires

Dans le 46 : Arrêté du 2 septembre 2016

- Niveau 1 : TE -30% pour la Thèze
- Niveau 1 : -30% pour le Vers, la Rauze et affluents
- Niveau 2 : -50% pour le Bervezou, Saint-Perdoux, Veyre et affluents
- Niveau 3 : -100% pour la Sagne sauf cultures dérogatoires



Niveau 3 : -100% pour le Vert amont sauf cultures dérogatoires (-50%)

Niveau 3 : -100% pour les affluents du Lot NON réalimentés sauf cultures dérogatoires (-50%)

Dans le 12 : Arrêté du 9 septembre 2016

Niveau 1 : pour les affluents du Lot amont

Niveau 2 : pour les affluents du Lot aval

Niveau 2 : TE de niveau 2 pour les bassins du Dourdou de Conques et de la Diège

Dans le 48 : Arrêté du 12 septembre 2016

Niveau 1 : Alerte : Bassins du Bramont, Colagne et Truyère

Niveau 2 : Alerte renforcée : Cours d'eau Colagne et bassin du Lot

Dans le 15 : Arrêté du 22 septembre 2016

Abrogation des mesures de restrictions

Variations de débits sur le Lot réalimenté :

Depuis les orages de la semaine dernière, le débit naturel reconstitué à l'aval d'Entraygues est resté nettement au-dessus de la consigne de 12 m³/s. Il était de 15 m³/s le 21 septembre et devrait progressivement diminuer sans pluie.

L'activité hydroélectrique à l'amont d'Entraygues a été importante pendant et après les orages, puis depuis le début de semaine diminue autour de 30 / 20 m³/s mesuré à la station d'Entraygues [Roquepailhol].

Pour rappel : L'Arrêté Interdépartemental portant interdiction d'exploiter en éclusée et réglementant les redémarrages des groupes de production pour les concessions hydroélectriques installées sur la rivière Lot est en vigueur depuis le 9 août 2016 jusqu'au 31 octobre 2016.

Une vigilance est demandée à l'ensemble des centrales hydroélectriques.

Niveaux des retenues (d'où provient le soutien d'étiage) :

Les niveaux de remplissage des retenues sont **en baisse** par rapport à la semaine dernière.

La cote d'usage de la retenue de Maury et, la cote touristique de Grandval ont été franchies en septembre, après le maximum touristique.

C'est un des objectifs du soutien d'étiage qui est rempli en 2016.

Besoins en eaux :

Les prélèvements en eau pour l'irrigation diminuent fortement.

La population touristique diminue sur l'ensemble du bassin versant.

Soutien d'étiage de la Colagne, affluent du Lot Amont :

Le soutien d'étiage de la Colagne, depuis Charpal (Lozère) par la mairie de Mende, a débuté le 9 août.

Suite aux travaux réalisés par EDF sur la retenue de Ganivet, le soutien d'étiage n'a pas repris par la mairie de Mende depuis le 9 septembre.



Consigne de soutien d'étiage :

La consigne de soutien d'étiage est maintenue à 12 m³/s à Entraygues-sur-Truyère.

Bilan des décomptes au 21 septembre 2016 :

Droits conventionnels acquis : 24,7 Mm³

Volumes déstockés cumulés pour le soutien d'étiage : 9,5 Mm³

Prochain bulletin : jeudi 29 septembre 2016

Merci de tenir informée dès que possible l'Entente Lot en cas de difficultés constatées sur le terrain :

Contact : Cécile NOYER, c.noyer@valleedulot.com

Les modalités techniques du soutien d'étiage évoluent dès cette année avec l'émission de 2 consignes par semaine pour une mise en application dès le lendemain. Ces nouvelles modalités permettront de gagner en réactivité afin de s'adapter au plus près des conditions climatiques et aux besoins des usages.

Précisions & glossaire :

* Cette consigne correspond au débit instantané en deçà duquel EDF ne peut descendre à l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (confluence Lot et Truyère), conformément à la convention de soutien d'étiage en service depuis 1989 par l'Entente Lot (modifiée en 1995).

Cette convention permet de réalimenter le Lot domanial au-delà du débit minimal imposé aux concessions hydroélectriques sur la Truyère et le Lot amont. Rappelons que le débit minimal imposé aux concessions pour cette confluence (Entraygues-sur-Truyère) est de 8 m³/s depuis le 1^{er} janvier 2014. La convention permet une réalimentation du 1^{er} juillet au 30 septembre (voire 31 octobre si disponibilité).

Ce soutien des étiages se fait dans le but d'assurer le multi-usage de l'eau (AEP, irrigation, navigation & loisirs nautiques, etc.) et favoriser la vie aquatique sur le Lot domanial jusqu'à la confluence avec la Garonne.

Cette consigne est indépendante des éventuelles variations de débit qui peuvent se produire entre l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (lieu de cette réalimentation) et la confluence avec la Garonne, (après Aiguillon).

** Le débit naturel reconstitué est un calcul qui permet d'estimer ce que serait le débit naturel de la rivière, c'est-à-dire en l'absence de barrage et d'une réalimentation.

- **DOE** : Débit d'Objectif d'Etiage : Débit minimum pour lequel on estime que le milieu aquatique et les usages sont maintenus dans des conditions acceptables.

- **DCR** : Débit de CRise : Débit seuil en dessous duquel sont mises en péril la plupart des usages (notamment Alimentation en Eau Potable) et la survie des espèces présentes dans la rivière.



Bulletin d'information de l'Entente Lot du 22/09/2016 :



Débits moyens journaliers (QMJ) et consignes de soutien d'étiage du Lot (m³/s) :

	Jeudi 15-sept.-16	Vendredi 16-sept.-16	Samedi 17-sept.-16	Dimanche 18-sept.-16	Lundi 19-sept.-16	Mardi 20-sept.-16	Mercredi 21-sept.-16	Jeudi 22-sept.-16	Vendredi 23-sept.-16	Samedi 24-sept.-16	Dimanche 25-sept.-16	Lundi 26-sept.-16	Mardi 27-sept.-16
Consigne Entente Lot à Entraygues-aval (12)	Consigne 12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	
QNR à Entraygues*	49,3	25,3	19,4	17,4	15,4	15,5	15,0						
Entraygues-aval (12)	65,1	71,0	83,4	35,5	32,4	20,6	21,4						
Faycelles (46-12)	82,1	83,1	54,3	31,1	27,5	14,7	17,0						
Cahors-Lacombe (46)	80,9	78,7	81,2	40,9	37,6	24,9	24,8						
Cahors (EDF) (46)	80,6	79,0	85,3	37,3	33,5	22,8	22,8						
Coutet (EDF) (47)	69,6	81,0	84,3	55,5	42,8	37,3	25,3						
Aiguillon (47)	64,9	86,6	88,4	64,2	44,9	39,1	28,8						

Source : DREAL Occitanie / EDF

QNR à Entraygues* Débit moyen journalier naturel reconstitué à Entraygues (en l'absence de barrage et d'une réalimentation)

Cotes des retenues :

RETENUE	DATE	COTE (en mNGF)	Par rapport à la cote touristique (en m)	Bilan des 7 derniers jours (en m)	Bilan des 28 derniers jours (en m)
Grandval	22-sept	725,57	-0,43	-0,94	-4,38
Sarrans	22-sept	639,75	+9,75	+0,21	-0,25
Maury	22-sept	581,04	-2,46	-2,07	-4,47
Castelnau	22-sept	412,2	+1,70	-0,82	-0,80

Source : EDF



Entente Interdépartementale du Bassin du Lot (EPTB Lot)

297, rue Saint-Géry 46000 Cahors

<http://etiage.bassindulot.fr>



19/09/2016



22/09/2016

Entente Interdépartementale du Bassin du Lot

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2016

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES
(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° **24**

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **12** m³/s

(**DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

MARDI 20 SEPTEMBRE 2016, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au **VENDREDI 23 SEPTEMBRE** 00 h 00.
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Cécile NOYER
Chargée du soutien des étiages
c.noyer@valleedulot.com / 06.30.05.69.84

Consigne transmise à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Fax 04 78 04 54 50
Fax 04 71 48 82 90
Fax 05 65 51 11 90

Consigne transmise pour information, par email, à :

- ASSO. AMENAG. VALLEE DU LOT
- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE – Antenne de RODEZ
- DREAL MIDI-PYRENEES
- DREAL AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 46, 47
- CONSEIL GENERAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE 12, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE

Entente Interdépartementale du Bassin du Lot

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2016

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES
(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° **25**

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **12** m³/s

(**DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2016, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au **MARDI 27 SEPTEMBRE** 00 h 00.
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Cécile NOYER
Chargée du soutien des étiages
c.noyer@valleedulot.com / 06.30.05.69.84

Consigne transmise à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Fax 04 78 04 54 50
Fax 04 71 48 82 90
Fax 05 65 51 11 90

Consigne transmise pour information, par email, à :

- ASSO. AMENAG. VALLEE DU LOT
- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE – Antenne de RODEZ
- DREAL MIDI-PYRENEES
- DREAL AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 46, 47
- CONSEIL GENERAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE 12, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE